

Arrêté temporaire n° 26-A3-T-05251

Portant réglementation de la circulation
D43 du PR 15+250 au PR 18+200

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire ;
Vu l'avis de la commune de AVAILLES SUR SEICHE le :
Vu l'avis de la commune de GENNES SUR SEICHE le :
Vu l'avis du DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE le :
Vu l'avis de la commune de CUILLE le :
Vu l'arrêté n° A-DG-AJ-2024-071 du Président du Conseil départemental en date du 15 octobre 2024 donnant délégation de signature à Régis GROUSSARD, adjoint au chef de service, en charge des routes au sein de l'agence départementale du Pays de Vitré,
Considérant que les travaux ENEDIS, nécessitent la fermeture à la circulation publique **de jour comme de nuit** de la D43 du PR 15+250 au PR 18+200 (GENNES-SUR-SEICHE, MOUTIERS et AVAILLES-SUR-SEICHE) situés hors agglomération.

ARRÊTE

Article 1

À compter **du 02/11/2026** (8h00) et **jusqu'au 20/11/2026** (17h00), la circulation des véhicules est interdite sur la D43 du PR 15+250 au PR 18+200 (GENNES-SUR-SEICHE, MOUTIERS et AVAILLES-SUR-SEICHE) situés hors agglomération. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux riverains, **quand la situation le permet**.

Article 2

Les usagers concernés par cette interdiction devront suivre l'itinéraire suivant dans les deux sens de circulation :

► Déviation Availles sur Seiche - Gennes sur Seiche

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes :

- **D43** du PR 18+830 au PR 19+165 (AVAILLES-SUR-SEICHE) situés en agglomération
- **D106** du PR 62+090 au PR 63+085 (AVAILLES-SUR-SEICHE) situés en et hors agglomération
- **D805** du PR 2+585 au PR 0+000 (AVAILLES-SUR-SEICHE) situés en et hors agglomération
- **D32** (de limite 53 à Cuillé) (CUILLE) situés en et hors agglomération
- **D127**(de Cuillé à limite 53) (CUILLE) situés en et hors agglomération
- **D88** du PR 17+132 au PR 16+965 (GENNES-SUR-SEICHE) situés en et hors agglomération

Article 3

La signalisation réglementaire doit être conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière. La pose de cette déviation sera gérée par le centre d'exploitation de La Guerche de Bretagne en charge de la voirie.

Article 4

Les dispositions définies par le présent arrêté prennent effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5

Le présent arrêté sera publié sur le site du Département d'Ille-et-Vilaine.

Article 6

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur Général des Services Départementaux, le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Ille-et-Vilaine, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Le

Pour le Président et par délégation
l'Adjoint au chef de service Routes et bâtiments de
l'agence départementale de Vitré,

Régis GROUSSARD

Voie et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine - Hôtel du Département, 1 avenue de la Préfecture 35042 Rennes Cedex - dans le délai de 2 mois à compter de sa notification. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte CS 44416 35044 Rennes Cedex ou par l'application www.telerecours.fr – dans le délai de 2 mois à compter sa notification.

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Cet acte de voirie fait l'objet d'un traitement de données à caractère personnel dont vous trouverez le détail sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.ille-et-vilaine.fr/autorisationsdevoirie>.

Communes de Avoilles sur Seiche -
Moutiers et Gennes sur Seiche
RD 43

du PR 15+250 au PR 18+200
Travaux d'enfouissement d'un réseau
électrique

TRAVAUX

Avoilles - sur
Seiche

Gennes
sur-Seiche

Cuillé



Zone travaux



Déviation Gennes sur Seiche vers
Avoilles sur Seiche dans les deux sens